



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE CONCERNANT LA COMMUNE DE LUYNES

- 1. RÉVISION GÉNÉRALE DU
PLAN LOCAL D'URBANISME**
- 2. MISE A L'ÉTUDE DU PROJET
DE CRÉATION D'UNE AIRE DE
VALORISATION DE
L'ARCHITECTURE ET DU
PATRIMOINE**

Par arrêté n°2020/125 en date du 15 juillet 2020, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de :

- révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Luynes,
- mise à l'étude de la création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Au terme de cette enquête, les trois projets seront approuvés par le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire après avis du Conseil municipal de Luynes.

A cet effet, Madame Annick DUPUY, directrice générale des services de la fonction publique territoriale en retraite, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Luynes, siège de l'enquête publique, durant 31 jours :

du lundi 31 août 2020 à 9h00 au mercredi 30 septembre 2020 à 17h00

aux jours et aux heures habituels d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, où chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête. Des dossiers identiques et un registre d'enquête seront déposés à la Métropole, au Service Commun Urbanisme (56 avenue Marcel Dassault à TOURS) ouvert du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00.

Ces dossiers seront également consultables sur le site internet de la Ville de Luynes : www.luynes.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr.

De même, ils seront consultables à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la médiathèque du centre culturel La Grange, 3 rue Léon Gambetta à Luynes - aux jours et heures suivants : mardi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ; mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 ; jeudi de 14h00 à 19h00 ; vendredi de 14h00 à 17h00.

Les observations peuvent être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Madame Annick DUPUY, commissaire-enquêteur à la Mairie de Luynes - place des Victoires - 37230 Luynes. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepubliqueluynes@gmail.com.

Les courriers électroniques seront consultables sur le site internet de la Ville de Luynes : www.luynes.fr.

L'ensemble des informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête, à l'évaluation environnementale et aux avis de l'Autorité Environnementale sera joint aux dossiers respectifs et pourra donc être consulté dans les mêmes conditions.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Luynes :

- lundi 31 août 2020 de 9h à 12h,**
- jeudi 17 septembre 2020 de 14h à 17h,**
- mercredi 30 septembre 2020 de 14h à 17h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Luynes et au siège de la Métropole pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leur frais, auprès de la Mairie de Luynes.

Des informations sur les dossiers de projets de PLU et d'AVAP peuvent être demandées auprès de Madame Julia DUFAY, service Urbanisme à la Mairie de Luynes, par téléphone au 02.47.55.35.55 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@luynes.fr.